



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE EXERCICE 2022

Présenté et validé
en Commission de Finances
le 19 janvier 2022

Conformément à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales, le ROB doit être impérativement présenté à l'Assemblée dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget. Ce rapport obligatoire pour les EPCI comptant au moins 3 500 habitants porte essentiellement sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette.

N'ayant aucun caractère décisionnel, le Rapport d'Orientations Budgétaires est donc l'occasion de faire une présentation de l'évolution des services et des finances du Syndicat.

En 2021, le SMICTOM des Flandres a intégré dans son territoire les 5 communes suivantes : Blaringhem, Boëseghem, Morbecque, Steenbecque et Thiennes. La modification du périmètre territorial du Syndicat et les statuts ont été validés par arrêté interdépartemental en date du 24 décembre 2020. Cette adhésion a engendré la reprise de la gestion en régie de la déchèterie de Steenbecque avec transfert d'un agent affecté sur ce site. Les marchés de collecte et traitement signés avec Baudalet ont été transférés au SMICTOM et maintenus à l'identique en 2021.

Concernant le programme pluriannuel de réhabilitation des déchèteries, la réflexion menée ces dernières années par le Bureau et les services du SMICTOM des Flandres afin de programmer d'autres travaux de réhabilitations de déchèteries n'a pu aboutir, soit pour des motifs fonciers (Merville-Estaires), soit pour des raisons techniques (Hazebrouck).

Toutefois, ces derniers mois les communautés de communes de Flandre Intérieure et Flandre Lys se sont engagées dans des démarches d'acquisition foncière aux fins de proposer au syndicat des parcelles viabilisées pour l'implantation de deux nouvelles déchèteries qui seront situées à Hazebrouck (rue de Vieux-Berquin) et à Merville (friche de la gare).

Aussi, le SMICTOM des Flandres a mandaté un bureau d'étude CHD Consultant pour mener une étude de faisabilité sur ces parcelles et proposer des plans d'aménagement avec prise en compte des diverses obligations et contraintes.

Sur le site de Strazeele, dans le cadre du renouvellement des marchés de collecte et traitement et pour mettre en place un contrôle interne des tonnages entrants/sortants, le SMICTOM des Flandres a installé de nouvelles bornes de pesée et a acquis le matériel et le logiciel informatiques nécessaires à l'enregistrement et au suivi des tonnages collectés, avant la mise en œuvre des nouveaux marchés de collecte.

Ainsi, les services administratifs auront un accès direct aux informations sur les tonnages collectés : type de déchets, commune, tournée de collecte, transfert etc....

Concernant le renouvellement des marchés, le syndicat a du lancer premier étant classé sans suite pour redéfinition du besoin. En effet, l'allotissement des prestations a engendré des offres trop élevées et non concordantes avec l'estimation du marché. A l'occasion du premier appel d'offres, seuls le lot « collecte des végétaux en porte à porte » sur les communes d'Hazebrouck et de Bailleul a été attribué à la Société COVED - filiale de la Société PAPREC et le lot « collecte, tri, traitements des encombrants de déchèteries » à la Société RECYNOV.

Le lot « transport, tri et valorisation des déchets recyclables » a lui aussi été classé sans suite en raison d'une absence de concurrence : seule la Société PAPREC a répondu pour ce lot. En effet, le centre de tri Trivalo62 sis à Harnes est actuellement le seul centre de tri à avoir reçu l'agrément CITEO pour le tri des emballages en Extensions des consignes de tri. Aussi, le marché en cours avec la Société PAPREC a été reconduit jusqu'en juillet 2022, avec possibilité de reconduction jusqu'en février 2023.

Le deuxième appel d'offres, après redéfinition du besoin a été plus fructueux. Après un « sourcing » effectué auprès d'un ensemble d'entreprises du secteur des déchets ménagers, diverses informations techniques et économiques apportées par les entreprises en réponse aux questions prédéfinies nous ont permis - avec l'aide de l'AMO Elçimaï - de revoir l'ensemble de la construction de l'appel d'offres.

Ainsi, l'allotissement a été supprimé et les bordereaux de prix ont été épurés aux fins d'avoir un prix par flux de déchets identiques pour l'ensemble du territoire du SMICTOM CCFI-CCFL. De même, il est apparu opportun de solliciter un prix mixte constitué d'une base forfaitaire et d'une part variable à la tonne, qui permettra une baisse progressive des coûts avec la réduction des déchets attendue avec la mise en œuvre de la REOMI sur le territoire de la CCFI.

Le cahier des charges a ainsi élargi les modalités techniques de collecte : intégration de la gestion du haut de quai dans le lot collecte pour permettre les collectes en simple ou double-poste, mono ou bi-flux, mono ou double-ripeurs, la non sectorisation des communes, la possibilité de décharger directement au CVE pour les communes limitrophes de l'audomarois aux fins de réduire les trajets de transfert,

Avec ces nouvelles possibilités techniques, l'appel d'offres a reçu 5 candidatures à des prix respectant l'estimation globale du marché. La Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché de collecte à la Société éco.Déchets basée à Lyon qui a produit la meilleure offre technique et financière et, qui permettra au syndicat de réaliser une économie sur les collectes d'environ 30 % par an.

Au 1^{er} janvier 2021, le taux de TVA sur la collecte et le traitement des déchets ménagers est passé de 10 % à 5.5 % à la condition que le dit déchet soit valorisé « matière ». Cela a permis une petite économie de 160 000 € sur les prestations concernées : collecte et tri des emballages, collecte du verre, collecte et traitement par compostage des végétaux, collecte et traitement de la ferraille, des papiers-cartons et des gravats.

Ci-après seront rappelés les décisions budgétaires et les différents événements financiers de l'année 2021 et seront évoquées les prévisions générales 2022.

I – PRESENTATION DES COÛTS DE SERVICE

1- Coûts de service prévisionnels

Le coût de service prévisionnel 2021 a été adopté par le comité syndical en séance du 15 mars 2021 au montant global de **12 230 116.18 €** avant reprise des excédents.

Afin de maintenir les taux de TEOM sur le territoire avant la mise en œuvre de la REOMI, la CC Flandre Intérieure a souhaité limiter ses contributions à 9 500 000 € au lieu de 10 079 000 €. La CC Flandre Lys ayant versé 2 150 000 €, le SMICTOM a perçu 11 650 000 €.

Le SMICTOM a toujours tenté de limiter les impacts des augmentations règlementaires et des marchés.

2- Mutualisation de l'augmentation du coût de la collecte

Il est rappelé que lors de l'élaboration du coût de service définitif 2016, afin de limiter l'augmentation tarifaire du marché de collecte, le SMICTOM a validé une harmonisation du coût de collecte à la tonne sur l'ensemble du territoire, suivant demande de la CC Flandre Lys.

Cette mutualisation du coût du marché permet aux collectivités de bénéficier d'une prestation à un prix à la tonne acceptable et plus réel sur l'ensemble du territoire.

Ainsi le montant réel 2021 de la mutualisation calculée avec les tonnages 2021 avec prise en compte de la baisse du taux de TVA de la collecte des emballages, est de **73 535.38 €**.

La mutualisation des coûts prendra fin le 1^{er} avril 2022 lors de l'échéance du marché en cours avec le prestataire Véolia. Aussi, il convient d'inscrire au coût de service prévisionnel 2022, un coût prévisionnel de mutualisation uniquement pour le 1^{er} trimestre 2022 soit **16 723 €**.

Ces montants de mutualisation viendront en déduction du coût global CCFL et en augmentation du coût global CCFI sur les coûts de service définitif 2021 et prévisionnel 2022.

II – LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE

L'ensemble de la dette du Syndicat est représenté par des emprunts à taux fixe, apportant ainsi toute sécurité sur le long terme.

Au 1^{er} janvier 2022, l'encours de la dette s'élève à **4 122 556.07 €**, après réalisation en 2021 d'un emprunt de 2 000 000 € auprès de la Caisse d'Epargne pour l'achat des bacs de collecte dans le cadre de la conteneurisation pour mise en œuvre de la REOMI. Première échéance au 1^{er} juillet 2022.

L'état de l'endettement annuel ci-après, présente l'évolution des annuités d'emprunt depuis 2022.

Etat de l'endettement annuel						
Années	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Total versement	Capital restant dû
2022	4 122 556,07	332 642,37	30 938,57	0.00	363 580,94	3 789 913,70
2023	3 789 913,70	465 622,68	30 535,78	0.00	496 158,46	3 324 291,02
2024	3 324 291,02	469 799,37	26 359,09	0.00	496 158,46	2 854 491,65
2025	2 854 491,65	462 382,29	22 109,25	0.00	484 491,54	2 392 109,36
2026	2 392 109,36	430 732,94	18 757,78	0.00	449 490,72	1 961 376,42
2027	1 961 376,42	433 538,31	15 952,40	0.00	449 490,71	1 527 838,11
2028	1 527 838,11	436 369,25	13 121,45	0.00	449 490,70	1 091 468,86
2029	1 091 468,86	294 378,09	10 331,51	0.00	304 709,60	797 090,77
2030	797 090,77	151 607,94	8 320,42	0.00	159 928,36	645 482,83
2031	645 482,83	104 727,13	6 487,39	0.00	111 214,52	540 755,70
2032	540 755,70	105 852,22	5 362,30	0.00	111 214,52	434 903,48
2033	434 903,48	106 989,39	4 225,13	0.00	111 214,52	327 914,09
2034	327 914,09	108 138,78	3 075,74	0.00	111 214,52	219 775,31
2035	219 775,31	109 300,51	1 914,01	0.00	111 214,52	110 474,80
2036	110 474,80	110 474,80	739,79	0.00	111 214,59	0,00
Total		4 122 556.07	198 230.61	0.00	4 320 786,68	

Les emprunts à amortir sont les suivants :

Année	Financement	Montant	Durée
2007*	Aménagement Vestiaires et sanitaires, Plate-forme pour le stationnement des bennes - Strazeele	270 000,00 €	15 ans
2010	Aménagement des déchèteries	550 000,00 €	15 ans
2015	Aménagement des déchèteries	650 000,00 €	15 ans
2016	Aménagement des déchèteries	2 000 000,00 €	20 ans
2021	Achat de bacs conteneurisation REOMI	2 000 000,00 €	7 ans

*Emprunt échu en 2022

Dans le cadre de la conteneurisation liée à la mise en œuvre de la facturation incitative, le SMICTOM des Flandres a commandé en 2021, les bacs roulants pour une dotation en 2022 de l'ensemble des foyers du territoire SMICTOM-CCFI, soit 27 communes et plus de 78 400 habitants.

Cette dépense d'un montant total de 2 139 600 € sera financée partiellement par un emprunt d'un montant de 2 000 000 € réalisé sur les crédits 2021 à reporter en 2022. Cet emprunt sera remboursé sur une durée de 7 ans, durée alignée sur la durée des amortissements comptables des bacs et appliqué au seul coût de service du territoire de la CCFI. L'amortissement annuel de cette immobilisation permettra ensuite le remplacement des bacs usagés et les dotations complémentaires.

Parallèlement, dans le cadre des appels à projets d'extension des consignes de tri, CITEO s'engage à subventionner l'acquisition des bacs de collecte des emballages recyclables (bacs à couvercle jaune) à hauteur de 180 000 € sur l'ensemble du territoire CCFI-SMICTOM.

Considérant ce nouvel emprunt, le montant de l'endettement par habitant évolue comme suit :

Années	Capital	Intérêts	Total Annuités	Population	€ / hab
2021	199 766,18	31 246,77	231 012,95	118 353	1,95 €
2022	332 642,37	30 938,57	363 580,94	118 692	3,06 €

III - SYNTHESE ET EQUILIBRE BUDGETAIRE

A - SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 - Evolution des charges et des recettes de fonctionnement

EVOLUTION DES CHARGES 2019 - 2021			
Charges	2019	2020	2021
011 - Charges à caractère général	10 603 139,34 €	10 709 559,47 €	12 312 394,45 €
012 - Charges de personnel	1 218 477,80 €	1 206 473,09 €	1 401 190,32 €
65 - autres charges de gestion courante	325 935,05 €	330 447,86 €	346 031,59 €
66 - Charges financières	38 522,31 €	34 716,99 €	30 796,76 €
67 - Charges exceptionnelles	988,04 €	13 043,50 €	189,00 €
Total des charges de fonctionnement rattachements compris	12 187 062,54 €	12 294 240,91 €	14 090 602,12 €

EVOLUTION DES PRODUITS 2019 - 2021

Recettes	2019	2020	2021
013 - Atténuation de charges	66 702,64 €	40 769,29 €	46 170,78 €
70 - Vente de marchandises	28 670,00 €	48 730,00 €	48 240,00 €
73 - Impôts et taxes	- €	- €	- €
74 - Dotations et participation	11 586 100,28 €	11 912 710,94 €	13 414 706,78 €
75 - Autres produits de gestion courante	601 488,49 €	470 672,29 €	1 030 527,33 €
77 - Produits exceptionnels*	203 767,72 €	44 257,22 €	18 001,41 €
78 - Reprise sur provision	- €	- €	- €
Total des recettes de fonctionnement rattachements compris	12 486 729,13 €	12 517 139,74 €	14 557 646,30 €

*Produits exceptionnels 2019 : Remboursement par Veolia de l'avance forfaitaire 191 130.05 €

2 - Capacité d'autofinancement

CAPACITE AUTOFINANCEMENT BRUTE 2019 - 2021

Années	2019	2020	2021
Dépenses de gestion	12 187 062,54 €	12 294 240,91 €	14 090 602,12 €
Recettes de gestion	12 486 729,13 €	12 517 139,74 €	14 557 646,30 €
Autofinancement	299 666,59 €	222 898,83 €	467 044,18 €

CAPACITE AUTOFINANCEMENT NETTE 2019 - 2021

Années	2019	2020	2021
CAF brute	299 666,59 €	222 898,83 €	467 044,18 €
- Annuité en capital de la dette	192 088,36 €	195 876,35 €	199 766,16 €
Autofinancement	107 578,23 €	27 022,48 €	267 278,02 €

En 2020, l'autofinancement est de 27 022.48 € mais après déduction des produits exceptionnels d'un montant total de 44 257.22 € (remboursement de l'URSSAF de cotisations trop versées de 2016 à 2019 suite contrôle et d'indemnisation de différents sinistres en déchèterie), l'autofinancement s'avère être négatif à hauteur de -17 234.74 €.

La contrainte budgétaire imposée au SMICTOM des Flandres par les collectivités depuis 2016, alors que le syndicat est en pleine évolution tant au niveau de son fonctionnement, de ses prestations que de ses investissements, engendre des résultats d'exercice ne permettant plus l'autofinancement annuel du remboursement de l'annuité en capital des emprunts.

3 - Prévisions et Evolutions 2022

Dépenses 2021

Avant d'évoquer les évolutions 2022, il convient de vous rappeler l'évolution des dépenses prévues en 2021 entraînant une hausse du coût de service :

- Reprise des marchés de collecte et traitement des déchets ménagers sur les 5 communes adhérentes au 1^{er} janvier 2021,
- Reprise de la gestion en régie de la déchèterie de Steenbecque,
- Augmentation progressive de la TGAP estimée à 154 000 €,
- Recrutement d'agents de déchèterie pour un fonctionnement en respect des règles de sécurité.
- Renforcement du service comptabilité en raison de l'évolution du territoire, l'élargissement des compétences et des prestations à suivre.

Dépenses 2022

La loi de Finances pour 2019 prévoyait une augmentation progressive de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) dès l'année 2019 applicable pour les déchets traités en stockage et en incinération.

La TGAP sur l'incinération a été majorée de 5 € la tonne en 2021, pour atteindre 15 €/tonne en 2025.

Or, la TGAP sur l'enfouissement évolue de façon plus importante pour atteindre 65 €/tonne en 2025. En 2021, elle est passée de 25 à 37 €/tonne soit une majoration de 12 €/tonne.

En 2022, elle sera de 45 €/tonne.

A compter du 1^{er} avril 2022, les tonnages collectés sur les territoires de l'Houtland et de la CCVR-Blaringhem seront traités au CVE Flamoval, aussi l'impact de la TGAP va baisser sur ces déchets qui seront désormais traités par valorisation énergétique.

Aussi, à compter de cette date, les tonnages de déchets enfouis vont fortement baisser : seuls l'amiante et les déchets encombrants non valorisables « matière » et « énergie » seront traités par enfouissement.

Ainsi en 2022, l'incidence de l'augmentation de la TGAP s'élèvera à 179 000 € TTC contre 229 000 € en 2021.

L'acquisition des bacs, en section d'investissement, d'un montant de 2 139 500 € est financée par un emprunt de 2 000 000 €, la différence étant autofinancée dans l'attente du versement de la subvention de CITEO estimée à 180 000 €.

Ainsi, le remboursement de cet emprunt - dont la première échéance trimestrielle est fixée au 1^{er} juillet 2022 - se décomposera annuellement comme suit :

- remboursement du capital = 283 000 €
- intérêts = 6 500 € soit une annuité totale d'environ 289 500€

Cette dépense sera compensée dans le coût de service de la CC Flandre Intérieure par l'annulation de la dépense générée chaque année par l'achat des sacs de collecte des recyclables d'un montant moyen annuel de 340 000 €.

L'amortissement comptable des bacs inscrits à l'inventaire, sur une durée de 7 ans, représente un montant annuel de 350 640 €, opération d'ordre (Rec chapitre 28 et Dép chapitre 68)

Le Syndicat Mixte Flandre Morinie a décidé de maintenir la tarification de l'incinération sans augmentation prévue en 2022. De même pour la participation forfaitaire au frais de fonctionnement fixée à 2.55 € HT par habitant. Le montant global de cette contribution va toutefois augmenter avec l'adhésion complémentaire des 12 communes de la CCFI au SMFM au 1^{er} avril 2022.

Le renouvellement des marchés de collecte au 1^{er} avril 2022, intégrant la suppression des collectes en porte à porte du verre sur 12 communes, de la collecte des PAV enterrés, des collectes spécifiques sur Hazebrouck va générer des économies dont le montant sera plus précis en fin d'exercice en fonction des tonnages collectés. Ci-après, vous trouverez l'évolution 2022 avec la prise en compte du changement des coûts de collecte dès le 1^{er} avril 2022, calculée sur la base des tonnages 2021.

Services sur la base des tonnages 2021	Variation +/- 2022
Augmentation de la TGAP sur incinération	150 000,00 €
Augmentation de la TGAP sur enfouissement OM sur 3 mois & DIB encombrants	29 000,00 €
Traitement par valorisation au CVE des OM et es refus de tri de l'Houtland et la CCVR-Blaringhem (au 1er avril 2022)	- 45 000,00 €
Marché de collecte 3 mois Veolia et 9 mois Ecodéchets (avec reprise ensemble tonnages des collectes supprimées)	- 600 000,00 €
Arrêt collecte spécifique samedi soir et cartons sur Hazebrouck	- 65 200,00 €
Arrêt de la collecte des emballages et des OM en PAV	- 112 314,00 €
Arrêt collecte Verre en PAP Houtland et CCVR-Blaringhem	- 158 418,00 €
Augmentation tonnage verre en PAV (mêmes territoires)	19 500,00 €
Reprise gestion haut de quai dans le marché collecte (augmentation tonnages et modification du fonctionnement)	20 000,00 €
Mutualisation chargement des emballages avec moyens tri des encombrants	- 28 000,00 €
Augmentation des prestations déchèteries	120 000,00 €
Adhésion au SMFM des territoires Houtland CCVR-Blaringhem au 1er avril 2022	34 300,00 €
Charges de personnels hors assurances (revalorisation grilles catégorie C rappel reprise ancienneté stagiaire et rappel plein traitement sur CLM - prime inflation)	55 000,00 €
Réorganisation du service communication suite mise en œuvre REOMI : recrutement d'un agent (si validation par le comité syndical)	35 000,00 €
Incidence sur le coût global du service 2022	- 546 132,00 €

Recettes

Envoyé en préfecture le 02/02/2022

Reçu en préfecture le 02/02/2022

Affiché le

SLO

ID : 059-255900573-20220131-D2_2022C-DE

Le contrat d'objectifs et le contrat de performance permettent d'aligner les montants à percevoir suivant les performances de collecte et de tri des emballages, mais aussi sur le respect de la mise en œuvre des objectifs préfixés.

Dans l'ensemble, les montants des soutiens restent stables.

Les différents appels à projet déposés auprès de CITEO ont été validés, permettant au syndicat de maintenir les soutiens et de percevoir une subvention d'investissement pour l'acquisition des bacs jaunes de REOMi d'environ 180 000 €.

Les recettes issues des ventes de matériaux évoluent très peu. Les prix de rachat de l'ensemble des fibreux restent identiques à 2021 : cela concerne les cartons en déchèteries, les journaux-revues-magazines et gros de magasins, les cartons d'emballage et les cartonnettes.

Ces variations ont une incidence économique sur le coût global du service, l'évolution des recettes ne suffit plus à compenser la révision annuelle des coûts des marchés, principalement en déchèteries.

B - SECTION D'INVESTISSEMENT

1 - Exercice 2021

TRAVAUX OU ACQUISITIONS 2021	
LIBELLE DE LA DEPENSE	2021
MISSION AMO - PROJET CONSTRUCTION DECHETERIE MERVILLE	3 459,38 €
MISSION AMO - PROJET CONSTRUCTION DECHETERIE HAZEBROUCK	2 700,00 €
LICENCES OFFICE SERVICE ADMINISTRATIF	1 514,20 €
SITE INTERNET SMICTOM - CONCEPTION ET DEVELOPPEMENT DU SITE	11 580,00 €
LICENCES OFFICE ORDINATEURS LOGICIEL PESEE STRAZEELE	896,40 €
BORNES DE PESAGE SITE DE STRAZEELE	25 428,00 €
MATERIEL LIAISON INTERPHONES - BORNE DE PESEE SITE DE STRAZEELE	4 341,60 €
CONTENEURS SECURISES DEEE HAZEBROUCK	2 220,00 €
CONTENEURS SECURISES DEEE ESTAIRES	2 220,00 €
ORDINATEURS ECRANS SERVICE COMPTABILITE	1 993,00 €
ORDINATEURS ECRANS UTILISATION SPECIFIQUE LOGICIEL PESEES STRAZEELE	3 379,76 €
PASSAGE CABLE LIAISON BORNES DE PESEE SITE DE STRAZEELE	4 276,80 €
TGR ECLAIRAGE INTERIEUR EX CENTRE DE TRI STRAZEELE	12 756,00 €
DECHETERIE DE BAILLEUL - RIDEAU METALLIQUE LOCAL DEEE ET BARRE ANTI PANIQUE LOCAL RESSOURCERIE	2 844,79 €
AVANCE RENOVATION ECLAIRAGE EXTERIEUR STRAZEELE	13 270,90 €
REALISATIONS 2021	92 880,83 €

2 - Exercice 2022

Restes à réaliser à inscrire

RESTES A REALISER DEPENSES 2022		
Art.	LIBELLE DE LA DEPENSE	MONTANT
2031	MISSION AMO - PROJET CONSTRUCTION MERVILLE	6 440,62 €
2031	MISSION AMO - PROJET CONSTRUCTION HAZEBROUCK	2 925,00 €
2315	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC DECHETERIE BAILLEUL	6 366,00 €
2317	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC DECHETERIE EBBLINGHEM	7 170,00 €
2318	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC DECHETERIE ESTAIRES	1 194,00 €
2315	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC DECHETERIE LAVENTIE	4 251,00 €
2317	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC DECHETERIE NIEPPE	11 454,00 €
2317	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC DECHETERIE STEENBECQUE	7 716,00 €
2315	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC SITE DE STRAZEELE	13 501,10 €
2182	ACHAT VEHICULE BERLINGO	14 593,00 €
2158	REMPLACEMENT GRAPPIN QUAI TRANSFERT STRAZEELE	2 430,00 €
2158	FOURNITURE ET LIVRAISON GRAPPIN STRAZEELE	29 040,00 €
2051	LOGICIEL DE PESEE STRAZEELE	8 970,00 €
2188	8 COLONNES A VERRE	11 808,00 €
2188	PLPDMA - ACHAT REFRIGERATEUR SOLIDAIRE	1 500,00 €
2158	GROUPEMENT COMMANDE BACS - CONTENEURISATION REOMI	2 139 576,65 €
RESTES A REALISER DE DEPENSES 2021 A REPORTER EN 2022		2 268 935,37 €
RESTES A REALISER RECETTES 2021		
Art.	LIBELLE DE LA RECETTE	MONTANT
1641	EMPRUNT CONTENEURISATION REOMI	2 000 000,00 €
RESTES A REALISER DE DEPENSES 2021 A REPORTER EN 2022		2 000 000,00 €

Investissements 2022 : Propositions

Envoyé en préfecture le 02/02/2022

Reçu en préfecture le 02/02/2022

Affiché le

SLOW

ID : 059-255900573-20220131-D2_2022C-DE

INVESTISSEMENTS 2022	
LIBELLE DE LA DEPENSE	MONTANT
Déchèterie Hazebrouck	
<i>Etude géotechnique - Amo faisabilité avec rédaction DCE - Maitrise d'œuvre</i>	126 000,00 €
<i>Coordination SPS - Contrôle technique - Mesures de bruit</i>	
Administration	7 100,00 €
Ordinateurs : renouvellement	5 500,00 €
Logiciels packs office	1 500,00 €
Caution Badges accès bureaux	100,00 €
Collectes	70 100,00 €
Tchao mégots : 5 PAV cendriers	8 100,00 €
Achat ponctuel de bacs / conteneurisation	50 000,00 €
Colonnes à verre	12 000,00 €
Déchèteries	80 600,00 €
Ebblinghem : stockage des DDS - plateforme béton	35 000,00 €
Ebblinghem : stockage des DDS - conteneur sécurisé spécifique DDS	35 000,00 €
Ebblinghem : installation vanne arrêt eaux extinction incendie	3 500,00 €
Nieppe : TGR ridelles gardes corps	6 300,00 €
Nieppe : Garde-corps supplémentaire quai gravats	800,00 €
Projet Ressourcerie	11 000,00 €
Balance pesée des meubles ...	6 300,00 €
Ordinateur	1 700,00 €
Logiciel de pesées	3 000,00 €
Site de Strazeele	45 400,00 €
TGR canalisation douches	10 000,00 €
Consolidation escalier montant au grappin	700,00 €
Rachat baie informatique à Veolia	500,00 €
Portes anti-paniques du bâtiment	7 200,00 €
Diagnostic des réseaux avant travaux	12 000,00 €
Aménagement nouveau parking : Marquage au sol	15 000,00 €
TOTAL DES PREVISIONS 2022	340 200,00 €

Financement des investissements

Cette année, le montant prévisionnel des équipements et travaux d'investissement à réaliser est arrondi à **340 200 €**.

Le Compte Administratif 2021 présente un résultat cumulé déficitaire d'un montant de 143 437.75 € + RAR de Dépenses 2 268 935.37 € soit un besoin de financement de **412 373.12 €**.

Considérant que le montant du remboursement du capital des emprunts s'élève en 2022 à **363 580.94 €** le montant total des dépenses d'investissement est de **1 116 154.06 €**.

Considérant le coût élevé de l'achat des bacs en vue de la conteneurisation à refacturer à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, avec un possible financement de CITEO à hauteur de 180 000 € pour les bacs de collecte des recyclables, il convenait de contracter un emprunt d'un montant de **2 000 000 € inscrits** en RAR de recettes.

Considérant que le compte administratif 2021 dégage un excédent de fonctionnement cumulé de **2 457 531.23 €**, il conviendra d'affecter en section d'investissement - lors du vote du Budget primitif - le montant nécessaire au financement des opérations nouvelles et à la compensation du déficit cumulé.

3 - Prévisions pluriannuelles

Les études de faisabilité ont été réalisées pour les projets de construction des déchèteries de Hazebrouck et de Merville.

Concernant le projet de construction d'une déchèterie à Hazebrouck, la CC Flandre Intérieure a procédé à l'acquisition des parcelles envisagées pour cette construction, rue de Vieux Berquin. Les consultations pour les études et l'AMO vont donc être lancées en 2022 pour permettre d'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation des travaux au Budget primitif 2023.

Concernant le projet de construction d'une déchèterie à Merville, la CC Flandre Lys a procédé à l'acquisition des parcelles envisagées pour cette construction, sur les friches de l'ancienne gare de Merville. La CC Flandre Lys s'engage à viabiliser, en 2023, ces terrains permettant l'accès et la construction de la déchèterie en 2024.

Les consultations pour les études et l'AMO pour ce projet seront donc programmées en 2023 pour permettre d'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation des travaux au Budget primitif 2024.

De nouveaux aménagements sont à prévoir dans la déchèterie d'Ebbilinghem pour respecter les normes de sécurité en matière de collecte des DDS, imposées par la DREAL. En effet, le bâtiment n'est pas équipé au regard des normes incendies pour le stockage des produits dangereux. Il conviendra donc d'aménager une zone dédiée : dalle béton sur laquelle sera déposé un conteneur spécifique avec rétention.

La déchèterie d'Estaires dont les quais métalliques sont très corrodés, est en fin de vie. La dernière visite de contrôle effectuée par le Bureau Véritas préconise un démantèlement en 2023.

Un état des lieux du site de Strazeele a été réalisé en 2020. Les anciens bâtiments de Strazeele sont très vieillissants et des travaux de grosses réparations seront à prévoir, comme la toiture de l'atelier garage, le démantèlement du premier centre de tri qui est très corrodé, le remplacement

du pont roulant du quai de transfert, la voirie et l'assainissement .
d'investissement pour ces prochaines années.

Ces informations nous permettent d'évaluer le coût prévisionnel des futures constructions et aménagements à entreprendre dans les différents sites et de proposer cet échéancier prévisionnel des travaux de 2022 à 2025.

Investissements	2022	2023	2024	2025
Investissements divers	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
Achat de bacs Conteneurisation (RAR)	2 200 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Remplacement d'un véhicule (RAR)	15 000 €	- €	30 000 €	- €
Logiciel de pesée (RAR)	9 000 €	- €	- €	- €
Commande annuelle de PAV verre	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €
Remplacement du grappin	32 000 €	- €	- €	- €
Quai de transfert (RAR)				
Strazeele : TGR bâtiment	45 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Déchèterie Ebblinghem : mise en sécurité zone DDS	72 000 €	- €	- €	- €
Travaux autres déchèteries	10 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
Rénovation éclairage électrique extérieur (RAR) Strazeele et déchèteries	52 600 €	- €	- €	- €
Déchèterie actuelle Estaires Démantèlement	- €	5 000 €	- €	- €
Déchèterie Merville : Etudes et Travaux	- €	141 000 €	1 800 000 €	- €
Déchèterie Hazebrouck : Etudes et Travaux	126 000,00 €	1 500 000 €	- €	- €
Contrôle d'accès déchèteries	- €	- €	- €	115 000 €
Vidéo protection	- €	- €	- €	40 000 €
Prévisions annuelles	2 603 600 €	1 818 000 €	2 002 000 €	327 000 €

Ces prévisions pluriannuelles seront financées par emprunt, afin d'amortir le coût sur le long terme.

IV – PROSPECTIVES BUDGETAIRES 2022 - 2025

ANNEES	CA 2021	PREV 2022	PREV 2023	PREV 2024	PREV 2025
Atténuation de charges (013)	46 171	40 000	40 000	40 000	40 000
Produits de services (70) (composteurs-sacs vgtx-big bag)	48 240	50 000	50 000	50 000	50 000
Dotations et participations (74)	13 414 707	13 400 000	13 400 000	13 400 000	13 400 000
Ressources d'exploitation (75)	1 030 527	1 010 000	1 010 000	1 010 000	1 010 000
Produits exceptionnels (77)	18 001	-	-	-	-
= Produits de gestion (a)	14 557 646	14 500 000	14 500 000	14 500 000	14 500 000
Charges à caractère général (011)	12 312 394	11 600 000	11 300 000	11 600 000	11 900 000
Charges de personnel (012)	1 401 190	1 470 000	1 520 000	1 570 000	1 620 000
Autres charges de gestion (65)	346 032	390 000	400 000	400 000	400 000
Charges financières (66)	30 797	31 000	31 000	49 000	71 500
Charges exceptionnelles (67)	189	20 000	20 000	20 000	20 000
= Charges de gestion (b)	14 090 602	13 511 000	13 271 000	13 639 000	14 011 500
= CAF brute	467 044	989 000	1 229 000	861 000	488 500
- Annuité en capital de la dette	199 766	333 000	466 000	560 000	663 000
= CAF nette	267 278	656 000	763 000	301 000	- 174 500
<i>En % des produits de gestion</i>	<i>1,84%</i>	<i>4,52%</i>	<i>5,26%</i>	<i>2,08%</i>	<i>-1,20%</i>
Investissements (PPI hors annuités)	92 881	2 603 600	1 818 000	2 002 000	327 000
Nouvel emprunt	2 000 000	-	1 500 000	1 800 000	-
Encours de la dette (fin exercice)	4 122 556	3 789 914	4 824 291	4 654 492	4 192 109

dont 1 emprunt échu en 2025

sur 15 ans : 1,5%

V – GESTION ET DEPENSES DU PERSONNEL

A – LES EFFECTIFS

FILIERES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES	TABLEAU DES EFFECTIFS SMICTOM des Flandres			
	Au 01/01/2020 Délibération du 18/12/2019	Au 01/01/2021 Délibération du 05/10/2020	Au 01/08/2021 Délibération du 21/06/2021	Au 01/01/2022 Délibération du 22/11/2021
Directeur Général des Services	1	1	1	1
Attaché territorial principal	1	1	1	1
Ingénieur Territorial	1	1	1	1
Technicien Territorial	0	0	0	1
Adjoint Administratif	5	5	6	6
Agent de maîtrise principal	0	1	1	1
Agent de maîtrise	1	0	0	1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1	1	1	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	2	7	7	7
Adjoint technique	21	21	22	22

Années	2018	2019	2020	2021
Agents remplacement et/ou accroissement activités au 31/12 N-1	4	2	1	2
Agents en poste au 31/12/N-1	25	25	29	33
Agents en disponibilité d'office	1	0	0	0

B – LE TEMPS DE TRAVAIL

Au 1^{er} janvier 2022, conformément à la réglementation, l'organisation du temps de travail des agents a été revue sur la base de l'obligation de travail à 1607 heures annuelles. Les agents travaillent désormais 36h50 hebdomadaires, et bénéficient de 9 jours de RTT. Considérant les difficultés de gestion des flux de la déchèterie d'Estaires pour raison de sécurité, l'amplitude d'ouverture au public à Laventie a été élargie, les agents sont donc amenés à effectuer des heures supplémentaires rémunérées.

C – LES CHARGES DE PERSONNEL

EVOLUTIONS DE CHARGES DE PERSONNEL			
DEPENSES 012	2019	2020	2021
Personnel extérieur	14 975,84 €	11 254,70 €	6 012,51 €
Rémunérations	830 978,64 €	839 901,11 €	966 850,22 €
Charges	318 952,57 €	301 866,05 €	299 084,69 €
Assurances du personnel	38 795,29 €	39 648,81 €	118 360,00 €
Médecine du travail	2 084,40 €	301,00 €	536,40 €
Autres charges de personnel	12 691,06 €	13 501,42 €	10 346,50 €
Total des charges de personnel	1 218 477,80 €	1 206 473,09 €	1 401 190,32 €
Variation	43 540,76 €	- 12 004,71 €	194 717,23 €
%	3,71%	-0,99%	16,14%

EVOLUTION DES ELEMENTS DE REMUNERATIONS			
€ BRUTS	2019	2020	2021
Rémunération brute	609 803,32 €	560 693,05 €	690 408,17 €
Nouvelle bonification indiciaire	15 989,61 €	15 738,11 €	18 906,62 €
Supplément familial traitement	19 168,74 €	16 866,79 €	16 901,92 €
Indemnités (dont Allocation ARE en 2019 & 2020)	124 957,00 €	183 386,35 €	161 917,57 €
Primes 13 ^{ème} mois	56 278,12 €	57 684,54 €	64 144,41 €
Heures supplémentaires	1 361,85 €	792,27 €	8 571,53 €
Participation employeur	3 420,00 €	4 740,00 €	6 000,00 €
Totaux	830 978,64 €	839 901,11 €	966 850,22 €
Variation	32 282,19 €	8 922,47 €	126 949,11 €
%	4,04%	1,07%	15,11%

Il faut prendre en compte pour 2021 :

- Besoin saisonnier plus important soit 10 saisonniers ayant effectué en moyenne chacun 2 mois répartis sur la période de mai à septembre 2021, répartis dans différentes déchèteries, dont 2 saisonniers à Laventie.
- 1 agent de déchèterie placé en Congé Longue Maladie à compter du 20 janvier 2020, nécessitant le recrutement d'un agent de remplacement.
- Le versement de l'allocation chômage sur une période de 12 mois à un agent sorti des effectifs.
- Recrutement de trois agents de déchèteries conformément aux délibérations du comité syndical : un agent pour remplacer l'agent affecté au service comptabilité par mutation interne, deux agents suite à l'intégration de la déchèterie de Steenbecque.

Il faut considérer comme chaque année :

- La continuité de la mise en œuvre du PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) avec revalorisation de la grille indiciaire des agents territoriaux de catégorie C au 1^{er} janvier 2022, engendrant un reclassement pour la majorité.

Aussi en 2021, les charges de personnel ont évolué de 15.11 %, hors assurance du personnel, autres charges et médecine du travail.

L'estimation des charges de personnel présente une augmentation de 5 % en 2022, s'agissant principalement de la réforme des grilles indiciaires des agents de catégorie C.

Avec la mise en œuvre de la REOMI, le fonctionnement des services devra être partiellement réorganisé en interne pour intégrer les missions de suivi des collectes en bacs, de remplacement ou de dotation complémentaire des bacs.

Un poste d'agent administratif devra donc être créé avec l'éventualité d'une nomination en interne d'un des ambassadeurs du tri sur ce poste.

Aussi, il conviendra de solliciter le comité syndical pour la création d'un poste afin de recruter un ambassadeur du tri. Cette décision engendrera une dépense supplémentaire de 35 000 € portant l'évolution annuelle des charges de personnels à 6.60 %.

D – LES AVANTAGES

- Chèque cadeau d'un montant de 50 € remis aux agents présents au 31 décembre de l'année et les retraités, à l'occasion des fêtes de fin d'année,
- Adhésion à Plurélya : prestations sociales diverses pour les actifs.
- Participation employeur de 15 € sur justificatif d'adhésion à une mutuelle labellisée,
- Participation employeur de 10 € si adhésion au contrat groupe labellisé prévoyance
- 13^{ème} mois versé par moitié en juin et décembre de l'année.

VI – CONCLUSION

Le coût prévisionnel 2022 devrait être stable :

- Les coûts des prestations de collecte sont en baisse : nouveau marché et suppression de collectes au 1^{er} avril 2022.
- L'annulation de la dépense des sacs recyclables compense l'amortissement comptable des bacs qui débutera en 2023.
- Le remboursement des emprunts sera augmenté sur une période 7 ans, au titre de l'acquisition des bacs, hors financement des travaux de construction de déchèterie à venir.
- L'amortissement des investissements est en hausse, en raison d'investissements importants en 2021.
- L'augmentation de la TGAP,
- L'augmentation des charges de personnel.

Aussi, il faut compter sur l'augmentation progressive des soutiens CITEO dans le cadre des extensions des consignes de tri et du contrat d'objectifs. En effet, dans le cadre du nouveau marché avec l'arrêt de la collecte du verre en porte à porte, le passage en C0.5 de la collecte des emballages, la conteneurisation ... nous pouvons compter sur une revalorisation progressive des soutiens dans le cadre de ce contrat d'objectifs qui devra être revu annuellement.

De même, les services devront répondre à un appel à projets lancé par l'ADEME aux fins de bénéficier d'un financement dans le cadre de la mise en œuvre de la collecte séparée des biodéchets appelés aussi fermentescibles, d'abord sous la forme d'expérimentation de collectes différentes en fonction de la configuration des territoires, urbains ou ruraux.
